

Équipements publics et risques majeurs

Pré-diagnostic CEREMA pour les équipements
de la Métropole Rouen Normandie situés en
zone PPRT

Sylvain Rollet – Métropole Rouen Normandie - DAGP



Les 13 équipements concernés

2 équipements en 2018 :

Aire d'accueil gens du voyage au Petit Quevilly

Déchetterie au Petit Quevilly

8 équipements en 2019 :

3 stations d'épuration : Emeraude à Petit-Quevilly / Saint-Aubin-les-Elbeuf / Grand-Quevilly

2 immeubles de bureaux : Direction de l'eau à Petit-Quevilly / Boulevard du Midi à Rouen

Dépôt Métro au Petit Quevilly

Atelier d'exploitation assainissement au Petit-Quevilly

Aire d'accueil des gens du voyage au Grand-Quevilly

3 équipements en 2020 (en cours) :

CTC / Centre Technique de Collecte au Petit-Quevilly

CMC / Centre de Maintenance de la Collecte à Rouen

Crématorium au Petit Quevilly

Notions mises en avant par le CEREMA

- Importance de la communication aux personnes impactées
-
- Importance de la notion de local de confinement
- Optimisation des travaux d'amélioration de la protection / amélioration de la thermique
-

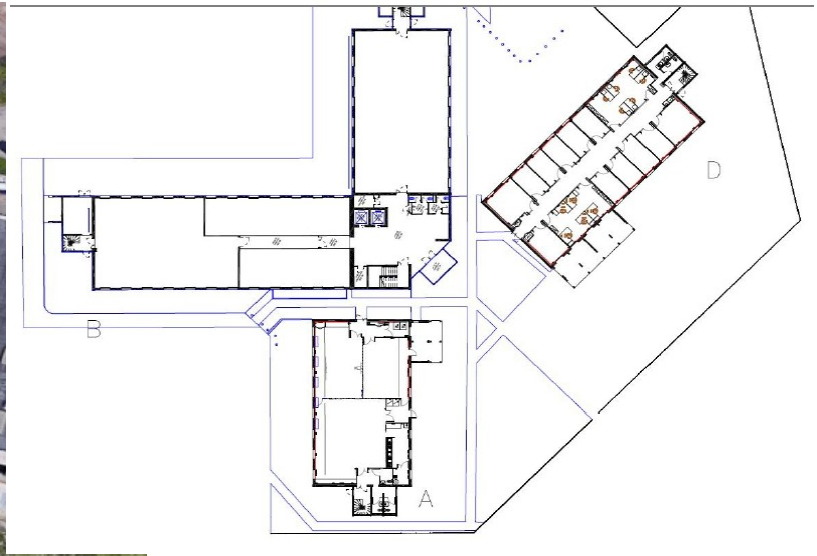
Aire des gens du voyage / Petit Quevilly



Ni ERP, ni habitat, ni salarié, simplement des utilisateurs. Un cadre juridique qui mérite d'être précisé

Fort impact des interventions, en terme de coût et de réduction du nombre de places disponibles

Bureau Boulevard du Midi / Petit Quevilly



Plusieurs entités dans un même bâtiment. Faut-il organiser des zones de confinement mutualisée ? Comment ?

-

Quels sont les droits/devoirs du locataire et du bailleur ?

Cas d'un bâtiment à effectif important

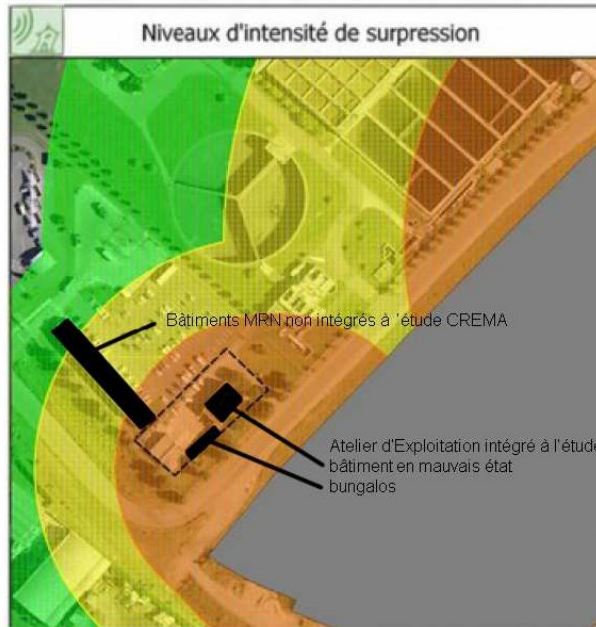
-

STEP de Grand Quevilly



Comment protéger le personnel trop éloigné des zones de confinement ?

Atelier exploitation assainissement et CTC



Niveaux d'intensités des effets de surpression



Equipements provisoires :

Protéger « à minima ». Est-ce toujours possible ?

Dilemme investissement non pérenne / risque du provisoire qui dure

Conclusion

La visite de site, indispensable pour juger de la configuration du site et de l'état du bâti, permet aussi une prise de conscience plus concrète des risques et des personnels impactés.

Positionner un équipement sur une zone à risque génère des contraintes et des surcoûts à mettre en balance avec la décote du foncier.

Le foncier en zone PPRT est adapté pour accueillir les activités à risques, à nuisances, avec un personnel en nombre limité. Le cumul des contraintes de l'activité propre et celle du voisin PPRT génère une certaine complexité.